

6602/20

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 mars 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 mars 2020

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du Comité
scientifique et technique

E 14691



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 mars 2020
(OR. en)

6602/20

RECH 89
ATO 15

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres du Comité
scientifique et technique

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination des membres du Comité scientifique et technique

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134, paragraphe 2,

après consultation de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision du 6 novembre 2018¹, le Conseil a nommé les membres du Comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 6 novembre 2018 au 6 novembre 2023.
- (2) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite du décès de M. Eugenijus UŠPURAS. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Eugenijus UŠPURAS.
- (3) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Grzegorz WROCHNA. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée restant à courir du mandat de M. Grzegorz WROCHNA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision du Conseil du 6 novembre 2018 portant nomination des membres du comité scientifique et technique (JO C 403 du 9.11.2018, p. 2).

Article premier

M. Egidijus URBONAVIČIUS et M. Józef SOBOLEWSKI sont nommés membres du Comité scientifique et technique jusqu'au 6 novembre 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
